

0

0

4

plan fédéral de développement durable

2

0

0

8

# plan fédéral de développement durable 2004-2008

Le plan intégral sera disponible sur [www.plan2004.be](http://www.plan2004.be)

Vous pourrez aussi le demander sous forme non électronique auprès du SPP développement durable, 8<sup>e</sup> étage, Boulevard Roi Albert II 9 B-1210 Bruxelles

Cher lecteur, chère lectrice,

Peut-être vous êtes-vous déjà posé la question: le développement durable, c'est quoi exactement? Est-ce qu'il concerne uniquement l'environnement? Ou s'agit-il d'une notion plus large et que recouvre-t-elle alors?

Le développement durable est *un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. En voilà un bien beau projet, seulement, comment se traduit-il dans la pratique?

Le développement est souvent identifié à la croissance économique. Cela est en partie vrai: pour être certain que tout le monde a sa part du gâteau, celui-ci doit tout d'abord être suffisamment grand. Mais cette croissance économique ne peut pas se réaliser aux dépens de notre environnement. De plus, les richesses sociales comme l'enseignement et les services de santé doivent profiter à tout le monde.

La brochure que vous avez en main est un avant-goût du deuxième *Plan fédéral de développement durable*. Dans ce plan, notre gouvernement fédéral fixe les objectifs afin de réaliser un développement durable pour la période 2004-2008.

L'affaire est cependant loin d'être close avec une brochure. Le développement durable se réalise avant tout dans la pratique. C'est aux autorités de montrer le bon exemple et inspirer le monde. L'«écologisation» de la politique d'achat de l'administration, la réduction de la consommation d'énergie dans les

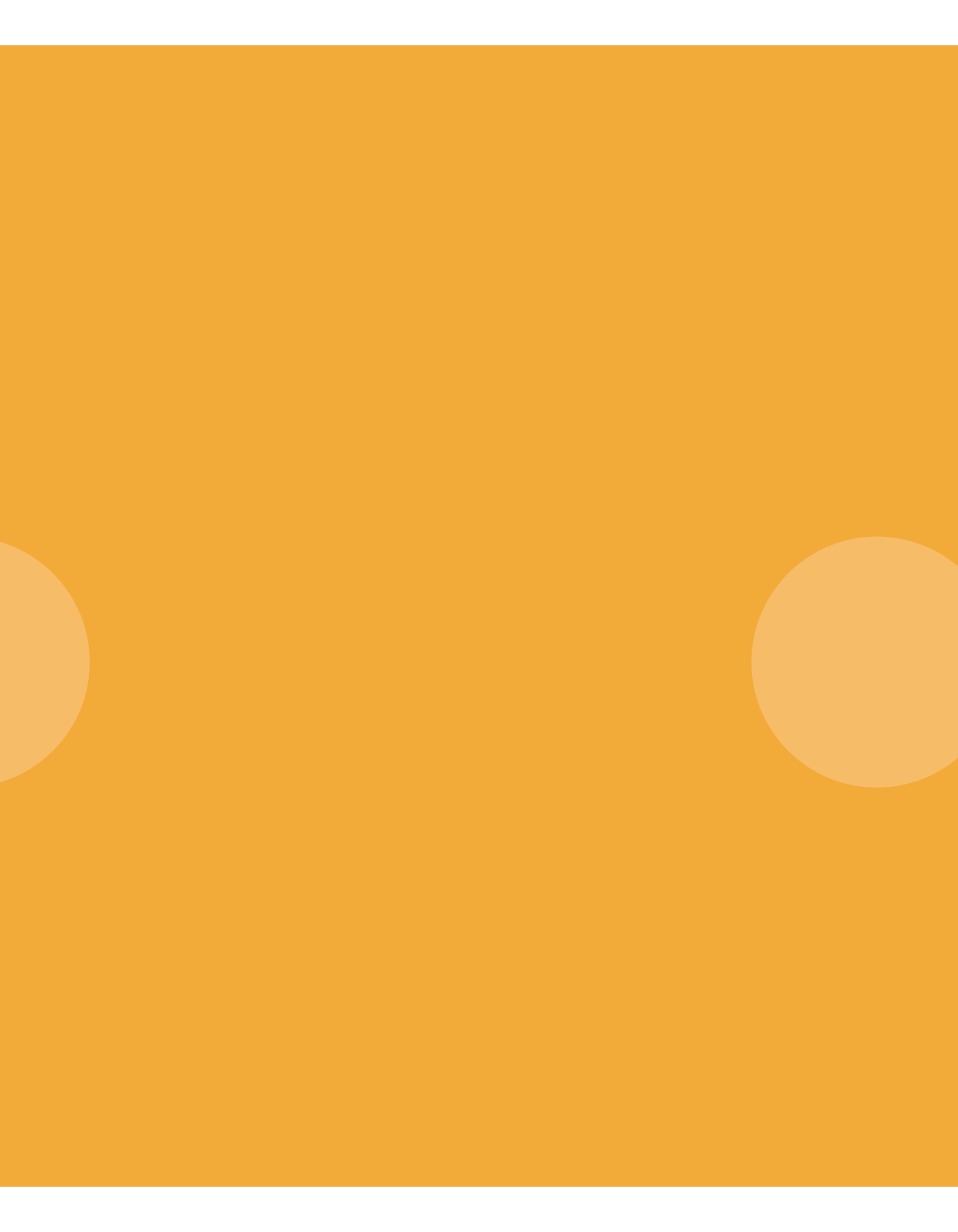
bâtiments gouvernementaux, la promotion de l'achat de voitures moins polluantes, ce sont autant d'exemples qui peuvent vous donner des idées.

Les gens, les associations, les entreprises, sont d'ailleurs libres d'entreprendre des actions eux-mêmes. Cette brochure reprend six initiatives qui bénéficient d'un coup de pouce financier de la part du gouvernement. Toutes, autant qu'elles sont, sont des modèles pour la politique que nous envisageons.

Le développement durable doit être le souci de chacun de nous, car toutes nos actions peuvent apporter à un développement durable. Je veux encourager cette évolution positive en soutenant les initiatives locales, en coordonnant des actions et en traçant une vision élargie, comme prévu dans ce deuxième Plan fédéral de développement durable.

Cette brochure vous invite à faire connaissance avec ce qui a déjà été réalisé, mais surtout avec ce que nous souhaitons atteindre. Ensemble avec les autres décideurs, avec les organisations et peut-être ensemble avec vous, je relève le défi de contribuer à un monde meilleur. Notre objectif final? Un monde avec une meilleure qualité de vie, ici et ailleurs, maintenant et dans l'avenir.

Els Van Weert  
Secrétaire d'État au Développement durable  
et à l'Économie sociale



# Tous ensemble pour un développement plus durable

*Pendant de longs siècles, le monde faiblement peuplé avec sa production et sa consommation limitées, n'a pour ainsi dire nullement détérioré l'environnement, surtout pas au niveau mondial. L'industrialisation a jeté le trouble et, surtout après la Deuxième Guerre Mondiale, les problèmes se sont révélés de plus en plus explicitement. C'est pourquoi à partir des années soixante du siècle précédent s'est répandue l'idée que les ressources naturelles n'étaient pas inépuisables et que l'environnement ne pouvait pas encaisser éternellement.*

*Les conséquences mondiales de la problématique environnementale, encore renforcées par la mondialisation de l'économie, ont petit à petit élargi cette idée jusqu'à devenir une vision de société plus intégrale avec une importante composante éthique. C'était le point de départ d'une recherche de solutions, qui sont – dans tous les sens – plus globales.*

*Depuis les années quatre-vingts, le principal fil rouge de cette recherche était la notion de 'développement durable', définie en 1987 par le rapport Brundtland des Nations Unies comme étant: "le développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs."*

*En juin 1992, pendant le Sommet planète Terre à Rio de Janeiro, les pays participants ont contracté plusieurs engagements sur l'environnement et le développement, la diversité biologique, les changements climatiques, la gestion forestière, etc. L'Agenda 21 faisait également partie de ces engagements.*

*Entre-temps ce cadre a encore évolué et il a été concrétisé. Ainsi, en 2002, lors d'un deuxième Sommet mondial, à Johannesburg, les chefs de gouvernement affirment le rôle central du développement durable dans la lutte mondiale contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour la protection de l'environnement. En outre, ils adoptent un Plan d'application avec des délais précis pour réaliser des objectifs concrets tels que l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables, la protection et la gestion des ressources naturelles, la mondialisation, la santé et les initiatives en faveur du développement durable pour l'Afrique et d'autres régions du monde.*

*Le développement durable demande donc une approche qui intègre des aspects sociaux, écologiques et économiques et qui prête aussi attention à l'implication des différents niveaux: du mondial au local. Cela signifie que chaque nation réservera un contenu différent à sa politique nationale de développement durable, qui résulte des accords internationaux. En effet, il faut non seulement tenir compte de la spécificité de certaines problématiques, mais il faut aussi s'attendre à ce que les pays riches et les pays pauvres fassent des efforts différents. Ces différences valent aussi bien pour leur politique intérieure que pour toute coopération bilatérale ou multilatérale.*

*La volonté internationale croissante de réaliser un développement durable ne signifie malheureusement pas que les problèmes seront vite résolus. Non* →

→ *seulement les complications survenues lors des accords climatiques de Kyoto (1997) ont démontré qu'une fois le moment venu, charité (économique) bien ordonnée commence parfois par soi-même. En outre, des nombreuses études il ressort que des problèmes tels que la détérioration de l'état de l'environnement ou le fossé entre riches et pauvres, ne font que s'accroître. Plus que jamais, il est donc nécessaire de réagir et cela est la responsabilité de tous.*

*En Belgique, la politique de développement durable s'inscrit entre autres dans le cadre des accords au sein de l'Union européenne. Depuis le Sommet de Göteborg, les priorités européennes se situent dans les domaines de la pauvreté et de l'exclusion sociale, du vieillissement, des changements climatiques, des transports durables, de la santé environnementale, et de la gestion des ressources naturelles. Le deuxième Plan fédéral de développement durable, que cette brochure vous fait découvrir, se focalise sur les mêmes priorités.*

#### **Politique fédérale de développement durable**

*Vu la répartition des compétences en Belgique, la politique fédérale de développement durable demande aussi une coordination avec les Régions, les Communautés et les autorités locales. Un rôle important reste cependant réservé au niveau fédéral, entre autres sur la base de la loi sur "la coordination de la politique fédérale de développement durable" (1997).*

*Concrètement, cette loi prévoit un cycle d'amélioration continue avec un Plan fédéral tous les quatre ans, un Rapport fédéral tous les deux ans et des avis réguliers provenant de différents groupes sociaux. Le plan quadriennal est préparé par la Commission Interdépartementale du développement durable (CIDD) et après consultation de la population et des groupes sociaux, il est présenté au gouvernement. Le Bureau fédéral du Plan, une administration indépendante, établit le rapport fédéral biennal, en guise d'évaluation des progrès enregistrés en Belgique à l'intérieur du plan fédéral. Finalement, les différents groupes sociaux y participent grâce au Conseil fédéral du développement durable.*

*Une politique de développement durable implique de relever de nombreux défis: la reprise de la croissance économique, la création d'emplois, la nécessité de rencontrer les coûts liés au vieillissement, le renforcement de la sécurité sociale, un meilleur accès à des soins de santé de qualité, l'amélioration de l'efficacité des administrations publiques, la protection de l'environnement et la mobilité durable. Avec ce deuxième Plan fédéral de développement durable (2004-2008), le gouvernement s'attelle à relever ces défis. Ce plan s'inscrit dans la prolongation du premier (2000-2004), mais il tient compte de l'accord gouvernemental du 12 juillet 2003 et des nouvelles priorités, définies par les stratégies de Lisbonne et de Göteborg.*

*Le Plan fédéral de développement durable regroupe les mesures qui seront prises simultanément à différents niveaux politiques dans différents secteurs – après concertation et coordination. Il n’a pas de caractère contraignant, mais il définit le cadre des stratégies à suivre. À l’intérieur de ce cadre, il détermine 6 thèmes prioritaires qui seront concrétisés en 31 actions (voir liste page suivante).*

*Les thèmes de ce deuxième plan fédéral sont les suivants:*

- \* lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale*
- \* faire face aux conséquences du vieillissement de la population*
- \* limiter les dangers pour la santé publique*
- \* gérer les ressources naturelles de façon plus responsable*
- \* limiter les changements climatiques et utiliser des énergies plus propres de façon plus intensive*
- \* améliorer le système de transport*

*Cette brochure présente les six thèmes et propose pour chacun d’eux une liste avec les actions les plus significatives. Pour illustrer une telle action, nous présenterons de temps en temps un projet concret qui bénéficie du soutien du gouvernement fédéral.*

*Comme nous l’avons déjà indiqué, cette brochure n’est qu’une introduction au nouveau plan. Pour plus d’informations sur le plan, les thèmes et les actions, ainsi que sur les possibilités de faire soutenir des initiatives concrètes, nous nous référons à [www.plan2004.be](http://www.plan2004.be)*

## Aperçu schématique des 31 actions

- \* **Action 1.** Inscrire les objectifs de l'inclusion sociale dans le développement durable
- \* **Action 2.** Protection du consommateur
- \* **Action 3.** Des logements décents et abordables
- \* **Action 4.** Des emplois de qualité
- \* **Action 5.** Les entrepreneurs et le monde agricole
- \* **Action 6.** Continuer à travailler après 55 ans
- \* **Action 7.** Développer les services de proximité
- \* **Action 8.** Placements éthiques
- \* **Action 9.** Rendre possibles les soins en milieu familial
- \* **Action 10.** Améliorer la prise en charge globale
- \* **Action 11.** Mieux communiquer et favoriser l'accès aux soins de santé
- \* **Action 12.** Une alimentation de qualité
- \* **Action 13.** Prévenir la violence
- \* **Action 14.** Pour une meilleure santé au niveau mondial
- \* **Action 15.** Usage moindre des ressources naturelles

- \* **Action 16.** Stratégie pour des produits durables
- \* **Action 17.** Le rôle d'exemple des autorités
- \* **Action 18.** Protéger la biodiversité
- \* **Action 19.** Une politique forestière durable: lutter contre l'abattage illégal
- \* **Action 20.** Une gestion intégrée de la mer du Nord
- \* **Action 21.** Une politique énergétique durable
- \* **Action 22.** Le juste prix
- \* **Action 23.** Des bâtiments éconergétiques
- \* **Action 24.** Une meilleure solidarité: recourir aux mécanismes flexibles
- \* **Action 25.** Une approche internationale de la question énergétique
- \* **Action 26.** Maîtriser la demande de mobilité
- \* **Action 27.** Se déplacer autrement
- \* **Action 28.** Améliorer l'offre de transports en commun des personnes et des biens
- \* **Action 29.** Améliorer l'expertise et les données de mobilité
- \* **Action 30.** Des véhicules moins polluants
- \* **Action 31.** La responsabilité sociale des entreprises: une nécessité



## Thème 1. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est reconnue comme une des principales priorités de la politique de développement durable. Dans la *Déclaration du Sommet de Rio*, elle était reprise comme l'un des principes de base. Ce principe contient un but en termes absolus: toute personne doit disposer des moyens pour pouvoir s'acheter, ou se procurer des biens et services. Il suppose également une diminution des différences des niveaux de vie.

Une définition souvent utilisée en Belgique décrit la pauvreté comme un réseau d'exclusions sociales qui s'étend à plusieurs composantes de la vie individuelle et collective. Ces composantes sont par exemple un revenu décent, l'enseignement, l'emploi, une alimentation équilibrée, une bonne santé, l'accès à la mobilité. Les personnes qui en sont exclues, ne parviennent pas à prendre part aux modes de vie généralement acceptés dans notre société. De plus, elles ne peuvent pas combler seules cet abîme.

Au niveau de l'Union européenne, plusieurs Conseils européens successifs ont pris des engagements significatifs en vue d'éliminer la pauvreté au sein de l'Union européenne. Dans ce cadre, plusieurs cibles prioritaires ont été définies en matière d'emploi, d'enseignement et de niveau de scolarisation. Des indicateurs permettant de mesurer l'accomplissement de cet objectif sont entre autres le taux d'emploi global, le taux d'emploi féminin et le niveau de scolarité des personnes de 18 à 24 ans.

En Belgique, les principaux objectifs et actions

concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont regroupés dans des *Plans d'action nationaux inclusion sociale* bisannuels. Ces plans sont élaborés et suivis par tous les niveaux de pouvoir et par les représentants des groupes sociaux concernés. Cette coopération a lieu depuis plusieurs années au sein de la *Conférence interministérielle de l'Intégration et de l'Économie sociale*. Cette coopération constitue un instrument essentiel pour une politique intégrée de lutte contre la pauvreté.

Dans l'accord gouvernemental de juillet 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le chapitre *Un monde plus juste*, en faveur d'une mondialisation plus humaine et d'un commerce mondial équitable: "La société du 21e siècle n'aura rempli sa mission que lorsque tous les défavorisés pourront vivre avec dignité et que chacun pourra bénéficier pleinement de la qualité de la vie."

Le gouvernement réaffirme aussi son engagement de consacrer 0,7 % du produit national brut à la coopération internationale en 2010 au plus tard. Toutefois, cette hausse ne suffira pas en soi à combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres. Les gouvernements des pays en voie de développement devront, par ailleurs, faire des efforts pour développer une vision à long terme, une bonne gestion de leurs services publics et de la démocratie. Tous les acteurs sociaux, en ce compris le secteur privé, devront contribuer à cet effort. Au niveau international, la Belgique défendra dans ce cadre l'introduction d'une taxe Tobin (une taxe imposée sur des transactions de capitaux et sur des spéculations).

## Actions

Les actions de ce plan fédéral concordent toutes avec le *Plan d'action national inclusion sociale 2003-2005*, approuvé au niveau fédéral par le Conseil des ministres du 5 septembre 2003. Elles créent aussi un lien entre les aspects nationaux et internationaux de la politique.

Les actions du *Plan fédéral de développement durable*, liées à ce thème sont:

- \* Action 1. Inscrire les objectifs de l'inclusion sociale dans le développement durable
- \* Action 2. Protection du consommateur
- \* Action 3. Des logements décents et abordables
- \* Action 4. Des emplois de qualité
- \* Action 5. Les entrepreneurs et le monde agricole
- \* Action 8. Placements éthiques
- \* Action 9. Rendre possibles les soins en milieu familial
- \* Action 11. Mieux communiquer et favoriser l'accès aux soins de santé
- \* Action 12. Une alimentation de qualité
- \* Action 14. Pour une meilleure santé au niveau mondial
- \* Action 16. Stratégie pour des produits durables
- \* Action 19. Une politique forestière durable: lutter contre l'abattage illégal
- \* Action 24. Une meilleure solidarité: recourir aux mécanismes flexibles
- \* Action 25. Une approche internationale de la question énergétique
- \* Action 28. Améliorer l'offre de transports en commun des personnes et des biens

- \* Action 31. La responsabilité sociale des entreprises: une nécessité

### Action 2. Protection du consommateur

Une protection cohérente du consommateur est nécessaire pour accroître la qualité de vie de toutes les personnes et peut prévenir et combattre la pauvreté.

Il faut également consacrer de l'attention à la protection de la consommation des seniors et à l'accès des seniors aux produits et services. Dans ce contexte, il est aussi question de l'accès des consommateurs à la justice, par un meilleur règlement du contentieux et une meilleure transmission de l'information. Finalement, il importe de consacrer aussi de l'attention au développement de modes de consommation durables auprès de tous les groupes de la population et en particulier auprès des jeunes.

### Action 3. Des logements décents et abordables

Des habitations de qualité et des habitations abordables financièrement: ce sont les deux conditions essentielles d'une politique de logement durable. Elles constituent une donnée centrale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il va de soi que la problématique de l'accès à un logement décent et abordable est encore plus aiguë chez les personnes sans abri.

En outre, le logement doit répondre aux exigences du développement durable. Cela implique qu'il faut que les habitations consomment le moins d'énergie possible et qu'elles soient construites avec des matériaux durables et non polluants.

Le 21 mars 2004, le gouvernement fédéral a approuvé le *Plan du gouvernement fédéral en matière de logement*. Les lignes de force de ce plan s'articulent autour du droit renforcé à un logement décent, une nouvelle politique des loyers, un renforcement de la politique de logement dans la politique des grandes villes, l'encouragement à l'intégration sociale notamment en améliorant qualitativement et quantitativement l'accueil des sans-abri et la stimulation de l'acquisition d'une propriété.

#### Action 4. Des emplois de qualité

Le travail contribue à la cohésion sociale. La création d'emplois constitue la meilleure manière de combattre la pauvreté et l'exclusion. Toutefois, il faut que les emplois soient de qualité.

Lors du Conseil des ministres extraordinaire des 16 et 17 janvier 2004, le gouvernement fédéral a décidé d'intégrer dans un nouveau système les moyens affectés à diverses mesures: *le bonus crédit d'emploi*. Ce bonus doit rendre un emploi plus attractif pour les personnes non qualifiées.

- \* En 2006, tous les parcours d'insertion professionnelle actuellement en cours seront évalués quant à leur efficacité.
- \* La mise en valeur de la diversité et la lutte contre la discrimination au travail sont prioritaires. Cela concerne les conditions salariales, la flexibilité, la participation de groupes divers et la qualité des emplois.
- \* Les parcours d'insertion doivent accorder une attention continue pour insérer les demandeurs d'emploi dans le circuit classique du travail. Il faut

donc que les employeurs, les CPAS et les services de médiation optimisent le 'job coaching'.

#### Action 31. La responsabilité sociale des entreprises: une nécessité

Dans un monde marqué par la mondialisation, tous les acteurs, et surtout les entreprises, sont de plus en plus appelés à assumer leurs responsabilités et à rendre des comptes. Outre aux considérations économiques et financières, les entreprises socialement responsables accordent une place, dans leur mode de gestion, à des considérations d'ordre social et environnemental. De plus, elles ont la volonté d'établir un dialogue avec leurs employés, leurs actionnaires, leurs fournisseurs, leurs clients, les riverains, les autorités ainsi qu'avec d'autres personnes concernées, bref, avec l'ensemble des parties concernées que l'on appelle aussi les *stakeholders*. Les autorités encouragent cette tendance.

La responsabilité sociale des entreprises est un concept très large auquel on n'attribue pas toujours le même contenu. Cette absence de définition claire est source de confusion, ce qui ne constitue pas un élément favorable au futur développement du concept. C'est pourquoi on a besoin d'un cadre de référence et d'une définition qui peuvent contribuer à l'usage d'un vocabulaire non équivoque. Ce cadre devrait constituer une référence commune et cohérente pour les autorités fédérales, les entreprises et tous les *stakeholders*. La Commission interdépartementale du développement durable se chargera du développement d'un tel cadre, suivi d'un large débat de société avec toutes les parties concernées.

## Thème 2. Faire face aux conséquences du vieillissement de la population

En deux siècles de temps, la population mondiale est passée de 1 à 6 milliards de personnes. Selon certaines estimations, nous serons 9 milliards en 2054. La croissance annuelle la plus haute a été enregistrée dans les années 1980. Depuis lors, cet accroissement a toutefois diminué à cause de la baisse de la natalité dans la plupart des pays. Simultanément, la population vieillit. Depuis 1950, l'espérance de vie au niveau mondial est passée de 45 à 65 ans. En 2050, elle pourrait dépasser les 76 ans.

Les pays industrialisés occupent une place spécifique. Plus que les autres pays, ils sont confrontés à un vieillissement, résultat de chiffres de natalité peu élevés combiné à une durée de vie croissante. À l'échelle belge, les démographes prévoient une nouvelle progression de l'espérance de vie. En 2000, la part de la population de 65 ans et plus correspondait en Belgique à 26 % du nombre de personnes appartenant à la tranche des 15 à 64 ans. Ce rapport s'appelle le 'coefficient de dépendance' et il pourrait grimper à 45 % en 2050. En 2000, 21 % du groupe des plus de 65 ans étaient âgés de plus de 80 ans. En 2050, ce pourcentage s'élèverait à 37 % (Institut National de Statistiques, Bureau fédéral du Plan, 2000). Étant donné que la génération née après la seconde guerre mondiale atteindra l'âge légal de la pension en 2010, cette année constituera une année charnière pour le vieillissement en Belgique.

Le vieillissement de la population confronte la Belgique et les autres pays de l'Union européenne à de nouveaux défis. Ainsi des Conseils européens successifs ont formulé un certain nombre d'objectifs prioritaires:

- \* développer des régimes de pensions adéquats, assurer des soins de santé et de gérontologie et en même temps, préserver la viabilité des finances publiques et la solidarité entre les générations;
- \* faire face aux défis démographiques en améliorant l'emploi, en réduisant la dette publique et en adaptant les systèmes de protection sociale tels que les régimes de pension;
- \* porter le taux d'emploi moyen des travailleurs plus âgés (55 à 64 ans) dans l'Union européenne à 50 % pour 2010 (Commission européenne, 2002).

Ces dernières années, le gouvernement belge a déjà pris plusieurs initiatives législatives importantes:

- \* la création du Fonds de vieillissement qui est lié à la réduction de la dette publique et qui doit garantir le financement des pensions légales;
- \* la démocratisation et le développement de régimes de pension complémentaires;
- \* l'introduction d'une garantie de revenu pour personnes âgées, pour remplacer et améliorer l'ancien revenu garanti aux personnes âgées.

## Actions

L'accord gouvernemental de juillet 2003 prêche une attention particulière au vieillissement.

La pension constitue un instrument important pour limiter le risque de pauvreté chez les personnes âgées. Des efforts supplémentaires resteront nécessaires pour garantir à toutes les personnes âgées un revenu convenable. Le gouvernement s'est donc engagé à renforcer la base financière de la sécurité sociale et des pensions. À cet égard, la création d'emplois nouveaux, la réalisation d'excédents budgétaires dans les années à venir et le renforcement de la sécurité sociale constituent des notions clés. Lors du Conseil des ministres extraordinaire des 16 et 17 janvier 2004, le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un certain nombre d'études pour préparer la politique à suivre. Ces études serviront de base pour le plan pluriannuel 2005-2007 sur le vieillissement.

Les actions du *Plan fédéral de développement durable*, liées à ce thème sont les suivantes:

- \* Action 1. Inscrire les objectifs de l'inclusion sociale dans le développement durable
- \* Action 2. Protection du consommateur
- \* Action 3. Des logements décents et abordables
- \* Action 6. Continuer à travailler après 55 ans
- \* Action 7. Développer les services de proximité
- \* Action 8. Placements éthiques
- \* Action 9. Rendre possibles les soins en milieu familial
- \* Action 10. Améliorer la prise en charge globale

- \* Action 11. Mieux communiquer et favoriser l'accès aux soins de santé
- \* Action 28. Améliorer l'offre de transports en commun des personnes

### Action 6. Continuer à travailler après 55 ans

En Belgique, le taux d'emploi des travailleurs de 55 ans et plus est l'un des moins élevés au sein de l'Union européenne. Cette pratique gaspille énormément de savoir-faire et d'expérience. Elle complique aussi le financement des régimes de retraite et des soins de santé.

Dans les prochaines années, la politique de l'emploi devrait se concentrer sur le maintien au travail de la génération actuelle des travailleurs de 45 à 54 ans. Il faudra donc développer une autre culture et un nouveau consensus social. Plusieurs initiatives ont déjà été prises en ce sens, notamment la révision des dispositions sur le travail préalablement autorisé et la nouvelle loi sur les pensions supplémentaires. Afin de stimuler l'emploi des personnes âgées, un système expérimental a été mis sur pied, qui encourage les employeurs et les employés à rechercher un nouvel emploi ensemble. Par la même occasion, les partenaires sociaux se sont engagés à intensifier sensiblement leurs efforts en matière de formation et à prêter une attention particulière aux tranches d'âge supérieures lors de la définition des groupes cibles au niveau sectoriel.

### Action 7. Développer des services de proximité

L'économie sociale devra s'orienter davantage vers les personnes de plus de 65 ans. Cela vaut autant

→

→ pour l'offre que pour la demande. Dans ce cadre, les services de proximité peuvent offrir une réponse souple aux nombreux besoins spécifiques des personnes âgées. Grâce à de tels services, les personnes âgées peuvent vivre plus longtemps de façon autonome dans leur environnement familial. Ces services peuvent également faciliter les prestations de soins au sein du cercle familial.

En même temps, ces services de proximité peuvent offrir la possibilité aux pensionnés de fonctionner eux-mêmes comme prestataires de services. Ainsi, les pensionnés qui le désirent, peuvent collaborer de façon à répondre à leurs besoins individuels et à se rendre utile à la communauté.

Il importe ici de continuer à développer les services de proximité.

En ce qui concerne la demande, la conférence nationale pour l'emploi d'octobre 2003 a décidé:

- \* de créer 25.000 emplois supplémentaires au sein des services complémentaires, via le système de chèques-services;
- \* de créer 12.000 emplois supplémentaires dans l'économie sociale, en renforçant la durabilité des emplois pour les groupes à risques.

Du côté de l'offre, un statut spécifique sera élaboré pour les pensionnés qui désirent coopérer comme volontaires pour rendre des services.

### **Action 9. Rendre possibles les soins en milieu familial**

Cette action concerne également aussi bien l'offre que la demande.

Le vieillissement mènera à une demande accrue des fonctions de soins. Le gouvernement veut encourager les gens à se faire soigner dans leur milieu familial en renforçant les moyens qui permettent d'assurer les fonctions de soins.

Ainsi, les soins au sein du milieu familial devront être soutenus par le développement d'un réseau social, par une assistance professionnelle, par des avantages fiscaux et par des mesures qui facilitent la combinaison entre la vie privée et le travail. Ce dernier élément peut entre autres être réalisé par:

- \* des conditions préalables qui sont favorables à la famille, telles que les chèques services;
- \* des régulations du temps de travail, telles que le travail à temps partiel, le crédit-temps, l'interruption de carrière, le congé palliatif et le congé parental;
- \* une organisation de travail favorable à la famille, telle que le télétravail, les emplois de fin de carrière et les formules de parrainage pour des employés âgés.

Finalement, le *Fonds de l'expérience professionnelle*, créé le 15 avril 2004, a pour objectif d'inciter les entreprises à développer des projets destinés à améliorer la qualité des conditions de travail pour les plus de 55 ans.

## Thème 3. Limiter les dangers pour la santé publique

Une qualité de vie élevée et une bonne santé sont essentielles à l'équilibre dans notre société. Un environnement sûr et des soins de santé adéquats sont des éléments de base du progrès social et du développement économique.

C'est pourquoi la notion de 'santé publique' se doit de prendre en compte les enjeux collectifs, à côté des aspects individuels. Dans ce cadre la précaution et la prévention constituent des notions clés.

Les préoccupations mondiales en matière de santé sont importantes. Dans les pays en voie de développement, l'objectif prioritaire consiste à enrayer les épidémies de maladies transmissibles et à lutter contre les maladies liées à la malnutrition, à la pauvreté, aux conditions d'hygiène de vie précaires, à l'instabilité politique et aux conflits armés. Des problèmes tels que la pénurie d'infrastructures médicales et sanitaires, le coût élevé des soins ainsi que l'accès limité aux médicaments et à l'eau potable doivent également être abordés.

Dans les pays industrialisés, où le bénéfice du progrès médical est le plus visible, les enjeux – prévention, guérison et prise de conscience – de la santé restent importants. Ces enjeux sont liés à l'évolution de la société, par exemple la modification des modes de production et de consommation, le vieillissement de la population, l'accroissement des inégalités sociales dans le domaine de la santé, les modifications du cadre de travail et de logement, l'évolution

des modèles familiaux, la mobilité, les phénomènes de migration, l'exposition à différents types de pollution, etc. Ces évolutions impliquent un suivi permanent des conséquences qu'elles engendrent. Il faudra donc poursuivre les recherches sur l'impact de l'environnement sur la santé.

Le Programme d'Action européen dans le domaine de la santé publique (2003-2008) fixe trois priorités:

- \* une amélioration de l'information et des connaissances en matière de santé
- \* une meilleure surveillance des menaces sur la santé et une réaction (plus) rapide à ces dernières lorsqu'elles surviennent
- \* l'identification des déterminants de la santé qui permettront de s'attaquer aux causes sous-jacentes du mauvais état de santé.

Le système belge des soins de santé est parmi les meilleurs au monde. Toutefois, ce système connaît des limites, principalement pour certains groupes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées et les pauvres. Certaines évolutions sociales, telles que le progrès technologique et un allongement de la durée de vie, sont à l'origine d'une croissance du coût des soins de santé. Ce coût plus élevé ne peut cependant pas mettre en péril la qualité des soins et l'accès à ceux-ci. Il est donc important de chercher un équilibre entre le niveau de soins à atteindre et le coût de ces soins de santé.

## Actions

Les actions reprises dans le plan rentrent dans le cadre d'une approche intégrée de la santé. Celle-ci prend en considération l'individu dans toutes ses composantes (physiques, psychologiques, sociales) et ce, tout au long de sa vie, ainsi que l'individu au sein de la collectivité et de son entourage.

Les actions *du Plan fédéral de développement durable*, liées à ce thème sont les suivantes:

- \* Action 3. Des logements décents et abordables
- \* Action 4. Des emplois de qualité
- \* Action 7. Développer les services de proximité
- \* Action 9. Rendre possibles les soins en milieu familial
- \* Action 10. Améliorer la prise en charge globale
- \* Action 11. Mieux communiquer et favoriser l'accès aux soins de santé
- \* Action 12. Une alimentation de qualité
- \* Action 13. Prévenir la violence
- \* Action 14. Pour une meilleure santé au niveau mondial
- \* Action 18. Protéger la biodiversité
- \* Action 26. Maîtriser la demande de mobilité
- \* Action 27. Se déplacer autrement
- \* Action 28. Améliorer l'offre de transports en commun des personnes et des biens
- \* Action 30. Moins de véhicules polluants

### **Action 10. Améliorer la prise en charge globale**

Comme le prévoit l'accord gouvernemental de 2003, une attention particulière sera réservée à la revalorisation des acteurs de première ligne (méde-

cins, infirmiers, kinésithérapeutes, mutuelles, pharmaciens ainsi que d'autres professionnels tels que les assistants sociaux par exemple). Ils jouent en effet un rôle essentiel et ils sont en contact direct avec la population.

Dans le cadre de cette approche globale et continue, le dossier médical global est un outil essentiel. Grâce à cet outil, il sera possible de réaliser un suivi géographique de l'état de santé de la population prenant en compte les déterminants socio-économiques, le mode de vie, etc.

Le gouvernement propose les mesures suivantes:

- \* Dans l'avenir, le dossier médical peut être élargi aux déterminants environnementaux dans leur sens large.
- \* Il faudra développer des outils permettant au malade d'avoir un meilleur accès à son dossier médical.
- \* Au cours de la formation complémentaire des médecins généralistes, il faudra prévoir une formation en santé publique communautaire.
- \* Il est possible de mettre en place une meilleure coordination des structures existantes des soins de la première ligne afin de favoriser l'échange de données et les connaissances scientifiques.
- \* Des outils (campagnes d'information, brochures, etc.) doivent être développés afin d'améliorer la prévention des risques.

### **Action 11. Mieux communiquer et favoriser l'accès aux soins de santé**

Les compétences en matière de santé publique sont principalement réparties entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés. Pour pouvoir parler d'une coordination efficace, la coopération devrait se faire de façon intégrée, ce qui implique la prise en compte de tous les déterminants de santé et de tous les acteurs. L'objectif ne se limite pas seulement à identifier les déterminants de santé à agir sur eux, mais l'objectif est aussi d'évaluer l'effet de l'information, de la prévention et des soins sur la santé.

Un deuxième point concerne l'accessibilité financière de nos soins de santé. Pour un certain nombre de gens, cela peut causer des problèmes, même si les soins médicaux sont remboursés par la mutuelle. Une solution consiste à élargir l'emploi de la facture maximale, à améliorer la certitude tarifaire et à élargir le paquet de soins pour certains groupes cibles. En plus, il faudra prêter attention à l'organisation des soins de santé dans les régions qui sont fortement urbanisées.

Finalement, le gouvernement envisage de fixer les conditions de qualification pour l'homéopathie, l'ostéopathie, l'acupuncture et les thérapies manuelles.

### **Action 12. Une alimentation de qualité**

L'alimentation détermine en grande partie la santé d'une population. De nombreuses causes d'affections et de décès prématurés sont liées à notre style de vie ainsi qu'à nos modes de production et de consommation. Ainsi, il devient nécessaire de développer une

politique nutritionnelle et alimentaire. Elle devra garantir à tous l'accès à une alimentation de qualité. Non seulement la façon dont l'alimentation est produite aura une influence considérable sur notre santé, mais également ce que nous mangeons. Le modèle de production peut être modifié par une réduction de la pollution chimique dans la nourriture (pesticides et biocides). De même, la Belgique veut continuer à encourager et appliquer le principe de prévention pour les organismes génétiquement modifiés (OGM) et pour leur emploi dans la nourriture destinée aux animaux et aux êtres humains.

Pour modifier le modèle de consommation, il faudra informer le consommateur quant à l'emploi de pesticides et de biocides dans la nourriture, et quant à l'influence de la nourriture sur certaines maladies (obésité, maladies de cœur, maladies vasculaires). En outre, le consommateur doit être mis au courant de la réglementation sur les OGM.

### **Action 14. Pour une meilleure santé au niveau mondial**

La Belgique continuera à investir dans des systèmes de santé de base, tout en prêtant une attention particulière aux groupes cibles les plus vulnérables, tels que les enfants, les femmes, les adolescents et les familles déracinées. Ces investissements contribuent à l'objectif principal de la coopération au développement de la Belgique, c'est-à-dire la lutte contre la pauvreté.

Pour cela, il faudra tendre vers une meilleure coordination et complémentarité entre les différents acteurs belges et étrangers.

## Thème 4. Gérer les ressources naturelles de façon plus responsable

Après la Seconde Guerre Mondiale, la croissance spectaculaire de l'économie mondiale a multiplié la consommation des ressources naturelles. Dès les années 1970, il s'est avéré que cette évolution avait perturbé de nombreux équilibres naturels. Puisqu'il a été impossible de résoudre le problème de l'impact environnemental à l'échelle d'une seule nation, il s'avère nécessaire de conclure davantage de traités internationaux.

Les premiers accords mondiaux constituent toujours des points d'ancrage essentiels pour les politiques actuelles. Ils ont entre autres traité la gestion de terres marécageuses, à la protection des mers, à la perpétuation des espèces menacées, à la préservation des espèces migratrices, aux animaux sauvages et aux risques éventuels des organismes génétiquement modifiés.

En outre, les participants à la conférence des Nations Unies (à Rio en 1992) ont souligné la gravité de la situation mondiale de l'eau. De plus, la conférence a abordé la pollution atmosphérique et le changement climatique, la biodiversité, l'agriculture, le tourisme et la gestion durable des forêts et des écosystèmes montagneux. Dans une moindre mesure, la conférence a évoqué l'extraction responsable et durable des ressources non renouvelables (minéraux et combustibles).

La gestion irresponsable des ressources naturelles et la détérioration de l'environnement se poursuivent. La faculté de reconstitution des ressources renouvelables est limitée par la croissance de la population mondiale et par nos modes de consommation et de production actuels. En outre, l'exploitation des ressources renouvelables et la production

de déchets ont un impact important sur l'économie, l'environnement et la santé publique. Enfin, l'utilisation actuelle des ressources non renouvelables dans le monde industrialisé pose des questions éthiques, notamment à l'égard des pays en voie de développement (guerres pour les ressources), et des générations futures (épuisement des ressources nécessaires et gestion des déchets).

À l'origine de tous ces effets négatifs se trouve une vision de la société qui voit l'homme comme isolé des facteurs environnementaux. Par contre, l'approche par écosystème, c'est-à-dire la gestion intégrée des sols, de l'eau, de l'air, des environnements naturels et des organismes vivants, vise la préservation, la consommation durable et la distribution équitable. Elle reconnaît que les hommes font partie intégrante d'écosystèmes complexes.

Comment les autorités belges peuvent-elles réagir face à cette grave situation?

- \* Elles peuvent orienter l'usage des ressources naturelles par le biais d'instruments comme les normes, l'étiquetage, les labels et la fiscalité, la sensibilisation.
- \* Elles peuvent montrer l'exemple en garantissant une consommation économe des ressources naturelles dans ses propres administrations et en gérant au mieux les territoires où elles sont compétentes: les zones maritimes, les accotements ferroviaires et les terrains militaires belges.

Comme beaucoup de compétences sont partagées avec les régions et les communes, une bonne collaboration et coordination entre ces pouvoirs publics est nécessaire.

## De Boot: tourisme à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne

[dans  
la pratique]

**AU DRIEGRACHTENBRUG À MERKEM (HOULST) – À MICHÉMIN ENTRE LA SOURCE ET L'EMBOUCHURE DE L'YSER – L'ASBL DE BOOT S'EST ÉTABLIE SUR UNE ANCIENNE PÉNICHE, DÉNOMMÉE ISERA. L'ASSOCIATION VISE UN TOURISME CENTRÉ SUR LES PAYSAGES ET LA NATURE EN SE CENTRANT SUR UN MÉLANGE DE NATURE, D'HISTOIRE CULTURELLE, DE GÉOLOGIE, D'AGRICULTURE ET DE RÉCRÉATION. LE TOUT VOUS CONDUIT À VOUS FAIRE DÉCOUVRIR UN VÉLO SOLAIRE, UN BATEAU SOLAIRE, UNE CHEMINÉE SOLAIRE ET UN 'ECOCAT'.**

L'association est née en 1999 à l'initiative de trois personnes qui souhaitent faire la promotion du tourisme régional et de l'énergie renouvelable dans le Westhoek. La région entre Ypres et Diksmuide est découverte à vélo solaire, en bateau solaire ou à pied. Le point de départ est à chaque fois l'Isera, qui est transformée en écobateau et en centre de visiteurs de la vallée de l'Yser. Des expériences montrent qu'il est possible d'utiliser l'énergie d'une autre façon. Le batelier et meunier Bart Castelein est un des fondateurs: "Nous voulons que le seuil reste assez bas, les gens doivent s'amuser. Tant mieux si les visiteurs apprennent des choses sur l'énergie renouvelable."

Dans le centre de visiteurs, on donne des explications sur l'histoire, la flore et la faune régionales. On y organise aussi des 'classes énergie' pour les écoles. Les visiteurs y découvrent des astuces ingénieuses pour faire des économies sur la facture énergétique

ou la facture d'eau. Une expérience qui ne laisse pas indifférent est le 'congélateur' qui montre la différence entre un simple, un double et un triple vitrage. Après un petit temps il est possible de constater qu'il fait dix degrés plus froid derrière la vitre simple que derrière le triple vitrage super isolant.

Dans le même espace se trouvent les toilettes à compost. Une toilette de ce type est chère, mais elle ne consomme pas la moindre goutte d'eau, contrairement à une toilette normale qui consomme entre 40.000 et 70.000 litres d'eau courante par an.

Sur l'Isera une éolienne et des panneaux solaires produisent de l'électricité verte pour les moteurs des vélos et des bateaux. La location des 'vélos solaires' remporte un succès fou l'été. Il est également possible d'opter pour un tour en bateau solaire – un canoë avec un moteur anti-bruit. Mais l'espèce rare de l'association est l'écocat, entièrement construit de matériel de récupération. La coque est faite de deux canoës et le moteur provient d'une machine à laver. Même des essuie-glaces y ont trouvé une seconde vie.

L'Isera dispose d'une cheminée solaire et d'un système d'air conditionné naturel qui permet d'économiser de l'énergie. Plus tard, le bateau sera doté d'un abri 'vert' et d'un lagunage pour purifier l'eau. L'isolation de l'Isera sera également améliorée.

L'association compte cinq travailleurs à temps partiel et parvient à boucler son budget en complétant les subventions avec des parrainages et les recettes de la vente et la location de ce qui est disponible sur la péniche. Pour 2004, De Boot espère même générer des revenus en fournissant de l'électricité verte au réseau!



## Actions

Les actions *du Plan fédéral de développement durable*, liées à ce thème sont:

- \* Action 2. Protection du consommateur
- \* Action 5. Les entrepreneurs et le monde agricole
- \* Action 8. Placements éthiques
- \* Action 12. Une alimentation de qualité
- \* Action 15. Usage moindre des ressources naturelles
- \* Action 16. Stratégie pour des produits durables
- \* Action 17. Le rôle d'exemple des autorités
- \* Action 18. Protéger la biodiversité
- \* Action 19. Une politique forestière durable: lutter contre l'abattage illégal
- \* Action 20. Une gestion intégrée de la mer du Nord
- \* Action 23. Des bâtiments éconergétiques
- \* Action 24. Une meilleure solidarité: recourir aux mécanismes flexibles
- \* Action 25. Une approche internationale de la question énergétique
- \* Action 31. La responsabilité sociale des entreprises: une nécessité

### **Action 15. Usage moindre des ressources naturelles**

L'idée de dématérialisation, à savoir le découplage entre la croissance économique et l'utilisation de ressources naturelles, doit être vu dans sa dimension mondiale.

Ce découplage peut se faire tant au niveau du producteur que celui du consommateur. Si le consommateur opte pour des produits plus durables, cela incitera les producteurs à produire davantage de produits durables. Le consommateur doit en être bien informé.

Pour 2007 le gouvernement souhaite avoir développé une stratégie de dématérialisation, qui analysera les aspects suivants:

- \* transfert des charges sur le travail vers une taxation de la consommation des ressources naturelles et des activités qui sont sources de pressions environnementales;
- \* soutien aux activités de services permettant d'éviter l'achat de produits;
- \* découragement fiscal des produits polluants, jetables et superflus;
- \* soutien à la réparation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage;
- \* soutien à l'innovation technique et technologique et à leur transfert vers les pays en voie de développement;
- \* appui aux projets de développement durable;
- \* mise en place d'une coopération européenne et mondiale;
- \* information et sensibilisation visant à faire choisir des modes de production et des biens durables.

### **Action 16. Stratégie pour des produits durables**

Tout au long du cycle de vie d'un produit, de son développement à son élimination, le produit a un impact sur:

- \* le plan écologique: pollution, épuisement des ressources non renouvelables, dégradation des systèmes écologiques...
- \* le plan social: droits de l'homme et du travail, emploi...
- \* le plan économique: commerce équitable, fixation des prix...

Les labels écologiques, éthiques et sociaux sont des outils qui permettent aux producteurs de garantir le caractère durable de leurs produits et aux consommateurs de faire un choix responsable.

C'est pourquoi le gouvernement souhaite développer un système de labels qui intègre les labels existants en un label unique recouvrant l'intégralité du cycle de vie du produit, et prêtant attention à chaque forme d'impact.

En outre, les autorités fédérales veulent améliorer la compétitivité des produits durables, par exemple en plaidant au niveau européen en faveur d'une baisse du taux de TVA pour ces produits.

#### **Action 18. Protéger la biodiversité**

La biodiversité est la diversité des formes de vie, y compris des gènes, des espèces et des systèmes écologiques. Un objectif prioritaire de la *Stratégie de Göteborg* est de mettre fin à la perte de la biodiversité au sein de l'Union européenne à l'horizon 2010. Pour y parvenir, l'approche des systèmes écologiques doit être adaptée et la protection de la biodiversité intégrée à tous les domaines politiques.

Le maintien de la biodiversité est en grande partie une compétence régionale. C'est pourquoi il est repris dans les projets politiques régionaux. Les services des autorités fédérales doivent souligner le soin de la biodiversité dans leurs projets politiques. À partir de 2004 les plans d'action sont mis sur point en concertation avec tous les services concernés. Ces plans doivent se fonder sur l'approche par système écologique, le principe de précaution, la participation publique et le principe de statu quo. D'autres principes pertinents ne seront pas négligés pour autant: nous pensons ici au principe du pollueur-payeur, aux modes de consommation durables et aux normes de produits, ainsi qu'à l'internalisation des coûts (la prise en compte de tous les frais écologiques et sociaux dans le prix du produit).

## Thème 5. Limitation des changements climatiques et usage plus intensif de l'énergie propre

Le changement climatique actuel est un problème qu'il faut aborder sans délai. Selon la communauté scientifique la modification du climat est la conséquence directe des activités humaines qui provoquent une plus grande concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La hausse de la température qui en résulte conduit entre autres à des ouragans, des inondations, des périodes de sécheresse, qui ont à leur tour un effet dévastateur sur la santé et la nature, les infrastructures et les biens. Ces problèmes touchent la terre entière, mais ce sont surtout les pays en voie de développement qui en souffriront, alors que ces mêmes pays y contribuent le moins.

Le Sommet mondial de Rio en 1992 a pour la première fois attiré l'attention sur les causes et les conséquences des changements climatiques. Les Nations Unies ont proposé un projet de *Convention cadre sur les Changements climatiques*. Elle a été ratifiée par 186 pays, parmi lesquels les pays membres de l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon. L'objectif était entre autres de ramener à l'horizon 2000 les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés à leur niveau de 1990. Malheureusement, très peu de pays y sont parvenus.

*Le Protocole de Kyoto* (1997) a renforcé la lutte contre les changements climatiques. Tous les pays

industrialisés ont ratifié un protocole qui s'est fixé comme objectif de faire baisser les émissions de gaz avant 2008-2012 d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990. À plus long terme, cette réduction ne suffit pas et il faudrait réduire l'émission de gaz à effet de serre d'environ 70 % par rapport au niveau d'émission en 1990 (Directive européenne 2003).

En 2002 le Conseil de l'Union européenne a approuvé le Protocole de Kyoto. L'Union s'est engagée à réduire les émissions de ses gaz à effet de serre de 8 % en dessous de son niveau de 1990 d'ici la période 2008-2012. Chaque État membre de l'Union européenne a reçu un objectif d'émission à atteindre. Pour la Belgique, l'objectif de réduction est de 7,5 %.

En Belgique, l'État fédéral et les Régions se sont engagés à prendre les mesures nécessaires afin de satisfaire aux exigences du Protocole. Le rapport sur les émissions d'avril 2003 indique que l'objectif de réduction assigné à la Belgique n'est pas encore atteint. Au contraire, par rapport à 1990, les émissions des gaz ont augmenté de 5,8 % en 2001.

Après la période 2008-2012, la Belgique devra fournir la preuve qu'elle a respecté ses engagements de Kyoto. Il faudra donc renforcer et accélérer la mise en œuvre des mesures et chacun devra y contribuer.

## Économies d'énergie: durablement récompensées

[dans  
la pratique]

**LA VILLE DE GAND A LANCÉ UN DÉFI À 550 FOYERS DE 11 QUARTIERS QUI SE SITUENT DANS LA CEINTURE DATANT DU 19<sup>E</sup> SIÈCLE. POUR CELA, LES FOYERS DOIVENT PARTICIPER À UNE ACTION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE. L'OBJECTIF EST QUE 50 FAMILLES DU ENERGIEWIJK (LE QUARTIER ÉNERGIE COMME ON A COMMENCÉ À L'APPELER) ÉCONOMISENT 10 POURCENT D'ÉNERGIE. LES PARTICIPANTS SORTIRONT DE TOUTE FAÇON GAGNANTS: ILS POURRONT GAGNER UN SET DE DÉMARRAGE AVEC UN POMMEAU DE DOUCHE ÉCONOMIQUE ET DES LAMPES ÉCONOMIQUES, DES ÉCONOMIES D'ARGENT SUR LEUR FACTURE D'ÉNERGIE ANNUELLE ET ÉVENTUELLEMENT UN 'PRIX QUARTIER' DE 5000 EURO.**

Pendant la prochaine saison froide, entre le 1er novembre et le 28 février 2005, les familles veulent économiser 10 pourcent d'énergie par rapport à l'année dernière, pendant la même période. En guise de préparation, la Ville de Gand et le MilieuAdvies-Winkel (littéralement le "magasin de conseils environnementaux") rendent visite à toutes les familles participantes. Quelques semaines plus tard ils leur



présentent un audit énergétique. "Expliquez personnellement aux gens comment ils peuvent économiser de l'énergie à la maison, cela a plus d'influence", dit Indra Van Sande, ingénieur-architecte et une des conseillers du projet pour la Ville de Gand.

L'audit énergétique est un rapport sur mesure qui contient des conseils prêts à l'emploi pour économiser de l'énergie dans l'habitation. Le rapport se concentre principalement sur de petits changements bon marché. Ainsi, même les locataires peuvent facilement suivre les conseils. Indra Van Sande a le sentiment que la plupart des gens sont prêts à suivre ses recommandations, mais elle rencontre aussi des réactions défensives. "Les gens ne sont pas toujours prêts à changer leurs habitudes. J'essaie dès lors de donner autant de conseils que possible pour lesquels les gens ne doivent pas radicalement changer d'attitude, comme l'installation de minuteries ou des lampes économiques. Dans certaines maisons, il est possible d'économiser 30 % d'énergie avec une seule mesure, alors que dans d'autres 10 % est à peine faisable. Il s'agit alors de nouvelles maisons ou de rénovations récentes."

Entre-temps, des centaines de visites ont déjà été faites. Et souvent elles aboutissent au même rituel de constatations et de remarques:

- \* Les lampes économiques sont encore rares et si jamais elles sont utilisées, c'est dans des endroits inappropriés, comme les couloirs. De telles lampes sont seulement utiles si elles brûlent longtemps.
- \* Les lampadaires halogènes sont très populaires, mais ils sont extrêmement consommateurs.
- \* Les entrebâillements et les fentes sont les autres grands vainqueurs! Souvent les gens ont peur d'une intoxication de CO<sub>2</sub>, mais contrôler la ven-

- ventilation est bien différent que de laisser l'air entrer en permanence!
- \* Très peu de gens ont des pommeaux de douche économiques.
  - \* Beaucoup laissent la fenêtre de la chambre ouverte toute la journée alors que le chauffage fonctionne en bas.
  - \* Les transformateurs qui restent dans les prises chauffent et consomment donc de l'énergie. Le mode veille des appareils consomme plus que l'on ne pense.
  - \* Les séchoirs à condensation, les vieux frigos et congélateurs aussi dévorent l'énergie.
  - \* Isoler le toit peut représenter une économie de

30 pourcent, même si la pièce qu'il couvre n'est pas chauffée.

Les effets des *Energiewijken* ne se feront pas seulement sentir sur les plans économique et écologique, mais aussi sur le plan social. Les quartiers qui parviennent à économiser au moins 8 % d'énergie reçoivent 5000 euro. Les familles participantes pourront employer ce montant pour financer une nouvelle initiative qui contribue à une meilleure qualité de vie dans le quartier: une aire de jeu pour les enfants, un terrain de pétanque, une fête de quartier... Le prochain relevé de compteur sera un événement plein de suspense pour beaucoup de Gantois.

## Actions

La politique concernant les changements climatiques appelle à la concertation et à la coordination de quasiment l'ensemble des compétences et autorités régionales et fédérales. À cet effet, c'est au sein de la *Conférence Interministérielle de l'Environnement élargie* que se prennent les principales décisions. En février 2001, il a été décidé d'établir un *Plan National Climat*, intégrant les mesures et les plans des différents niveaux de pouvoir concernés. Les modalités pratiques pour l'exécution et le suivi de ce Plan, ainsi que le rapportage sont réglés dans un accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions.

Dans le cadre du plan national, l'État fédéral prendra toute une série de mesures qui doivent mener à une réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Les actions du *Plan fédéral de développement durable*, liées à ce thème sont:

- \* Action 3. Des logements décents et abordables

- \* Action 8. Placements éthiques
- \* Action 15. Usage moindre des ressources naturelles
- \* Action 16. Stratégie pour des produits durables
- \* Action 17. Le rôle d'exemple des autorités
- \* Action 21. Une politique énergétique durable
- \* Action 22. Le juste prix
- \* Action 23. Des bâtiments éconergétiques
- \* Action 24. Une meilleure solidarité: recourir aux mécanismes flexibles
- \* Action 25. Une approche mondiale de la question énergétique
- \* Action 30. Des véhicules moins polluants
- \* Action 31. La responsabilité sociale des entreprises: une nécessité

### Action 21. Une politique énergétique durable

Dans une politique énergétique durable, l'accent doit être mis sur l'énergie que nous ne consommons pas. C'est pourquoi l'utilisation rationnelle de l'énergie doit constituer l'un des piliers centraux de la poli-

tique énergétique belge. En plus, cette action veut promouvoir l'emploi des énergies renouvelables.

L'Union européenne veut doubler (de 6 à 12 %) la part des sources d'énergie renouvelable par rapport à l'ensemble de l'énergie. En même temps, la part des sources d'énergie renouvelable dans la production d'électricité doit augmenter de 14 % en 1997 à 22 % en 2010. L'objectif indicatif pour la Belgique est 6 % d'électricité 'verte'.

Un obstacle important pour l'énergie renouvelable est le prix. Ce problème peut être évité en internalisant les frais externes de façon correcte.

Le gouvernement estime qu'il serait souhaitable de prendre des mesures supplémentaires, notamment fiscales, visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Finalement, il encouragera l'utilisation et la production de biocarburants.

#### **Action 23. Des bâtiments éconergétiques**

La construction de bâtiments plus éconergétiques offre tout un éventail de possibilités d'économiser de l'énergie. La politique fédérale visera en grande partie à apporter un soutien à la politique des Régions, lesquelles disposent de larges compétences en la matière. En outre, les autorités fédérales prendront des mesures pour lever les obstacles qui entravent les gros investissements dans l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il est souvent difficile de libérer les budgets nécessaires en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. La mise en œuvre soutenue du système de tiers investisseur peut offrir une solution à cet obstacle. Ce système du tiers investisseur est un contrat par lequel le programme d'investissement est pris en charge par un tiers dénommé tiers investisseur. Celui-ci, après avoir effectué un audit énergétique, développe un certain nombre de mesures d'économie d'énergie. Pendant une certaine période, cet investisseur bénéficiera

ensuite de la baisse de la facture énergétique à laquelle ses investissements auront donné lieu.

Depuis 2002, les autorités fédérales ont donné la possibilité aux particuliers de déduire fiscalement certains investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Au vu des effets positifs, il semble indiqué de prolonger et d'élargir cette possibilité.

#### **Action 30. Des véhicules moins polluants**

Les constructeurs de véhicules ont accompli d'énormes progrès dans la réduction des émissions de polluants. Ce gain est cependant neutralisé par l'augmentation de la consommation générale et la demande accrue de mobilité.

Les véhicules hors d'usage constituent également une source importante de déchets. Suite à l'adoption de la directive sur les épaves automobiles, les constructeurs ont déjà fait un grand pas en limitant l'utilisation de certains métaux lourds tels que le plomb et le mercure.

D'autres mesures encore ont été proposées: inciter à acheter des véhicules moins polluants, encourager la recherche ayant comme objet le développement et l'utilisation de moteurs fonctionnant au moyen de sources d'énergie alternatives, renforcer et améliorer le contrôle technique des véhicules, etc.

Un arrêté de subvention sera adopté afin d'accorder une subvention lors de l'installation d'un filtre à particules pour les véhicules lourds et les voitures particulières. Une loi relative au contrôle à l'exportation de voitures devra être adoptée. L'usage du vélo fera l'objet d'une promotion au niveau international (un partenariat devra être encouragé entre les producteurs belges de cycles et des entreprises de certains pays en voie de développement). Une prise de position sera développée concernant la problématique des voitures de société et de l'environnement.

## Thème 6. Améliorer le système de transport

La mobilité des personnes et le transport des marchandises sont en croissance constante. Ces déplacements répondent à un certain besoin. Les modes de transport qui recueillent le plus de succès, sont les modes apparemment les plus rapides, les plus confortables et ceux qui disposent d'une infrastructure permettant d'atteindre un maximum de destinations dans un minimum de temps. Ce sont aussi, malheureusement, les plus polluants.

Les autorités européennes ont fixé des objectifs ambitieux au transport de personnes et de marchandises. Le Conseil européen de Göteborg (juin 2001) a plaidé pour que les déplacements soient économiquement et techniquement efficaces, respectent les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et tiennent compte des incidences sur l'aménagement du territoire et de la dimension sociale.

La Commission européenne propose de lutter contre la congestion du trafic et d'améliorer la sécurité routière – tout en maintenant le droit à la mobilité. Cela peut être réalisé en rétablissant l'équilibre entre les différents moyens de transport, en les harmonisant les uns aux autres et en améliorant la qualité des transports en commun. La Commission introduit des mesures par lesquelles la croissance économique ne conduit plus à une augmentation du trafic. Deux des mesures privilégiées consistent d'une part, à internaliser les coûts sociaux et environnementaux (à les prendre en compte dans le prix de transport), et d'autre part, à rendre les véhicules et les carburants moins polluants. De plus, la Commission européenne considère qu'il est crucial d'adopter des politiques complémentaires en matière sociale, budgétaire,

industrielle et d'aménagement du territoire.

Le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesbourg 2002) a confirmé les analyses précédentes en traitant des transports dans le chapitre relatif à la modification des modes de consommation et de production non durables. Comme l'a encore rappelé la déclaration gouvernementale de 2003, ce sont aussi les objectifs généraux que la Belgique entend poursuivre en matière de transport.

Par le passé, les autorités belges ont pris plusieurs initiatives.

- \* Les Régions, principales autorités compétentes en matière d'infrastructure et d'aménagement du territoire, ont établi des plans: certains visent à structurer l'espace (relation infrastructure-activités), d'autres à maîtriser la mobilité.
- \* L'État fédéral, pour répondre à l'engagement pris dans le premier *Plan fédéral de développement durable*, a entrepris la rédaction d'un *Plan de Mobilité Durable*. Sans attendre la version définitive, des premiers pas ont eu lieu notamment en matière de fiscalité. Citons par exemple la modulation de la taxe de mise en circulation en fonction des émissions de substances dangereuses et l'augmentation des accises sur les carburants à teneur élevée en soufre.
- \* De plus, les États Généraux de la Sécurité Routière (Bruxelles, février 2002) ont enclenché une dynamique en vue de diminuer de moitié le nombre de morts sur nos routes d'ici 2010.

Différents indicateurs montrent toutefois la nécessité d'autres efforts encore. Ainsi, la consommation d'énergie, le transport de personnes et les émissions de CO<sub>2</sub> continuent à augmenter. La circulation cause aussi beaucoup de pollution sonore.

## 'Car-sharing', une nouvelle forme de déplacement en partageant les frais

[dans  
la pratique]

**LE 'CO-VOITURAGE', QUI CONSISTE À ALLER AU TRAVAIL À PLUSIEURS DANS LA MÊME VOITURE, S'EST DÉJÀ BIEN IMPLANTÉ CHEZ NOUS. PLUS RÉCENT EST LE 'CAR-SHARING' OU LA VOITURE PARTAGÉE. L'ASBL CAMBIO VEILLE À CE QUE SES ABONNÉS PUISSENT DISPOSER D'UNE VOITURE EN UN RIEN DE TEMPS.**

Ne pas avoir de voiture, mais pouvoir en utiliser une quand vous le désirez... c'est possible. Celui qui s'inscrit chez *Cambio* peut disposer d'une voiture contre une rétribution à un endroit près de chez lui et cela 24 heures sur 24. Pour l'instant, le système a déjà un succès fou à Bruxelles, Liège, Namur, Dinant et Louvain-La-Neuve. En Flandres, Gand a l'honneur d'introduire la formule au mois de septembre 2004, le jour du 'Car Free day' européen. Ensuite, le système fera son apparition à Bruges et en 2005 ce sera entre autres à Anvers de faire découvrir le car-sharing à ses habitants.

David Doumont, directeur de projet chez *Cambio* explique comment fonctionne le système à Bruxelles. "Les gens qui se font membres, peuvent chercher une voiture dans une des huit stations. Nous comptons sous peu encore ouvrir d'autres stations. À chaque station, il y a trois ou quatre voitures réservées à nos membres. Ces derniers reçoivent une carte à puce et un code PIN qui leur permet d'accéder à la voiture. Chacun peut la réserver par téléphone ou par internet: pour une heure, une journée ou une semaine, à la dernière minute ou longtemps à l'avance. Tous les véhicules proposés sont des nouvelles Opel. Selon son abonnement (mensuel), le particulier peut choisir le modèle qu'il désire: voiture urbaine, break, minibus ou fourgon. Mais nonante pourcent de nos membres préfèrent les petites voitures urbaines. La voiture les attend avec une

carte pour l'essence et elle est nettoyée toutes les deux semaines. *Cambio* demande seulement de ne pas fumer dans la voiture, ni de manger ou de transporter des animaux."

Celui qui fait du car-sharing n'utilise une voiture que quand il en a vraiment besoin. Le système contribue donc à moins d'embouteillages, moins de problèmes de stationnement et moins de pollution. En plus, le client épargne pas mal d'argent.

Selon David Doumont, le car-sharing est idéal pour les personnes qui n'utilisent la voiture que très peu et qui ne font pas plus de 15 000 km par an. Les coûts d'utilisation sont calculés sur base du temps de location (2 euros par heure) et du nombre de kilomètres parcourus (0,32 cents par kilomètre). Ces prix comprennent le carburant, l'assistance en cas de panne ou d'accident, l'assurance omnium et la TVA.

Ceci dit, le car-sharing n'est pas à la portée de toutes les bourses. C'est pourquoi *Cambio* travaille sur une formule pour des personnes à revenu modeste.

Pour réduire le trafic pendulaire, l'organisation envisage de s'adresser aux entreprises. De fait, elle compte installer des stations à proximité des bureaux. En outre, *Cambio* souhaiterait que les sociétés de transport en commun incitent leurs clients à faire du car-sharing.

Autre projet à réaliser à l'avenir: installer un call-center afin d'adapter le système actuel aux désirs du client. Actuellement, les clients doivent téléphoner pendant les heures de bureau, le reste du temps, tout est géré par un système informatique de réservation. Or beaucoup de privés utilisent la voiture le soir, ou pendant le week-end, c'est pour cela qu'une centrale téléphonique serait utile.

## Actions

Pour limiter la demande, une politique de transport et de mobilité durable doit avant tout évaluer la nécessité d'un déplacement. Ensuite, il faut prêter plus d'attention aux moyens de transport qui sont moins polluants et qui créent moins de problèmes sociaux et économiques.

Les actions du *Plan fédéral de développement durable* liées à ce thème sont les suivantes:

- \* Action 9. Rendre possibles les soins en milieu familial
- \* Action 15. Usage moindre des ressources naturelles
- \* Action 17. Le rôle exemple des autorités
- \* Action 18. Protéger la biodiversité
- \* Action 22. Le juste prix
- \* Action 26. Maîtriser la demande de mobilité
- \* Action 27. Se déplacer autrement
- \* Action 28. Améliorer l'offre de transports en commun des personnes et des biens
- \* Action 29. Améliorer l'expertise et les données sur la mobilité
- \* Action 30. Des véhicules moins polluants

### Action 22. Le juste prix

Économiquement parlant, il est rationnel de prendre en compte tous les frais occasionnés par un moyen de transport afin d'aboutir au prix de transport. Les frais d'une voiture ou d'un camion sont en partie payés par le propriétaire, mais certains effets nocifs (ce que l'on appelle les frais externes) restent à charge de la société. Les conséquences des émis-

sions de CO<sub>2</sub> par exemple, ne sont toujours pas à charge de l'utilisateur. Elles devront être payées par les générations futures.

Il en est de même pour les embouteillages, les accidents, etc. En principe, le coût des effets externes devra être 'internalisé': il devra être inclus dans le prix de transport. Des améliorations peuvent être apportées: la suppression des avantages existants sur des produits qui polluent l'environnement, l'instauration de stimulants pour les produits qui respectent l'environnement et un déplacement de l'impôt sur le travail vers un impôt sur les ressources naturelles.

Ces mesures doivent aller de pair avec la rédaction d'un rapport décrivant leurs effets sur les ménages, de sorte que les couches les moins nanties de la population ne soient pas défavorisées. Elles doivent également tenir compte de la compétitivité internationale. Au niveau international, la Belgique continuera à plaider en faveur d'un commerce plus juste et pour une révision des taux de TVA afin de favoriser les biens et les services durables.

### Action 26. Maîtriser la demande de mobilité

La maîtrise de la demande de mobilité doit constituer une priorité politique en Belgique. En particulier, il faudra accorder une plus grande attention aux mécanismes qui favorisent une dépendance à l'égard des transports routiers. Ces mesures doivent mener à une utilisation plus rationnelle des véhicules routiers, à une réduction des flux de trafic et à ce que les moyens de transports alternatifs soient pris en considération par les personnes qui souhaitent se déplacer.

Parmi les mesures, il faut envisager une hausse des accises sur l'essence et le diesel de roulage à usage privé. Au niveau international, le gouvernement continuera à défendre des actions sur la taxation du kérosène et les taxes d'aéroport et de navigation. Le gouvernement analyse également l'opportunité de remplacer l'eurovignette pour camions par une contribution variable.

#### **Action 27. Se déplacer autrement**

Le progrès technique améliore l'efficacité énergétique. Ce gain est cependant annihilé par l'augmentation des kilomètres parcourus et la hausse de la consommation liée à l'usage de véhicules mieux équipés.

20 % des déplacements concernent les déplacements domicile – lieu de travail (INS, 1998/1999). C'est pourquoi les entreprises ont un rôle à jouer pour favoriser une mobilité durable.

Un changement de mentalité est nécessaire pour faire diminuer les flux de trafic. Il peut être favorisé par un encouragement du label concernant la consommation énergétique des véhicules, par la promotion de plans de déplacement des entreprises, l'encouragement des modes de déplacements doux et des transports en commun, le co-voiturage et le car-sharing, le télétravail et le travail à domicile, l'apprentissage d'une conduite responsable et un système intelligent d'adaptation de vitesse / de réduction de vitesse.

[dans  
la pratique]

## Tous ensemble pour prendre la démocratie à coeur

**LE PROJET 'BUDGET PARTICIPATIF' EST NÉ À PORTO ALEGRE, UNE VILLE DANS LE SUD DU BRÉSIL. EN 2003, IL A ÉGALEMENT ÉTÉ LANCÉ DANS NOTRE PAYS. LES HABITANTS DE JEMAPPES-FLÉNU, UN ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE MONS, DÉCIDENT EUX-MÊMES À QUOI UNE PARTIE DU BUDGET COMMUNAL SERA CONSACRÉE. LE BUDGET PARTICIPATIF EST DONC UNE FORME DE DÉMOCRATIE DIRECTE.**

Jemappes-Flénu font partie des communes les moins prospères de la région. C'est pourquoi la politique des grandes villes a décidé de stimuler l'économie locale et d'améliorer l'infrastructure.

Le projet *Budget participatif* doit être vu dans ce contexte. Ce projet de participation donne l'occasion aux habitants de réfléchir aux projets que la politique des grandes villes peut offrir. Ils peuvent s'exprimer sur les propositions des autorités locales et ils peuvent formuler des idées eux-mêmes.

Le projet *Budget participatif* a officiellement été lancé en février 2003, avant même que l'ensemble du projet soit défini. Ainsi, les habitants ont eu l'occasion de le concevoir eux-mêmes. La participation était donc déjà de mise pour le projet de participation même.

Pour que les réunions soient maîtrisables, Jemappes a été réparti en quatre zones de 2500 habitants et Flénu en deux zones. Dans chaque zone, la formule de participation a été présentée et les habitants ont été informés des domaines dans lesquels des stimu-

lants économiques et des améliorations d'infrastructure étaient possibles, notamment le tourisme vert, l'industrie artisanale et le sport. Bien vite, des discussions sur le contenu ont été entamées et en octobre 2003, un cahier d'avenir contenant les propositions des habitants a été présenté. En outre, fin 2003 un 'Service participation' a vu le jour à Mons. Pour être plus proche du citoyen, ce service a déménagé en 2004 vers l'ancien Hôtel de Ville de Jemappes.

Entre-temps la commune avait déjà mis au point quelques projets en collaboration avec les citoyens. Un ancien site minier était devenu une réserve naturelle. L'Athénée Royal de Jemappes – un splendide bâtiment ancien – est devenu le centre d'art artisanal, faisant fonction de stimulant à la production artisanale. À un moment donné, la commune a investi dans une nouvelle infrastructure sportive. Les habitants ont eu leur mot à dire quant à la destination de l'argent: mur d'escalade, terrain de tennis, etc.

Le projet *Budget participatif* a plus d'un effet positif. La commune sait exactement ce que les citoyens veulent, ce qui augmente les chances de faire des investissements efficaces. En outre, ainsi l'espère Thierry du Bois d'Enghien, chef du Service participation, grâce au projet, les habitants se sentiront plus proches de leur commune et de l'administration.



“Pour cela il est très important de bien les informer des projets qui touchent à leur vie quotidienne et de les stimuler à exprimer leur opinion ou à faire des propositions eux-mêmes. Nous voulons savoir quels sont leurs souhaits. C’est pourquoi nous leur avons demandé au début de s’imaginer la ville de leurs rêves. Ainsi, nous avons directement pu leur expliquer que le projet ne pouvait pas devenir un bureau de plainte. Le Budget participatif va au-delà des désirs individuels des habitants. Les décisions finales servent l’intérêt général.”

Cela ne signifie toutefois pas que les habitants de Jemappes-Flénu sont les patrons maintenant. “La commune a ses droits et ses devoirs. La démocratie est basée sur la représentativité et nous n’allons pas révolutionner ce système. C’est donc le conseil communal qui choisit in fine.” Mais cela n’empêche que l’on ne puisse prendre cette démocratie à coeur tous ensemble.

**SOUS L'IMPULSION DE L'ASBL 'AINSI FONDS FONT FOND' UNE POIGNÉE DE COMMERÇANTS, D'ENTREPRISES ET D'INDÉPENDANTS LIÉGEOIS, ACTIFS DANS LE SECTEUR BIO, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE COMMERCE ÉQUITABLE, SE SONT CONSTITUÉS EN UNE "GUILDE", QUI A UN GRAND RESPECT POUR LE COMMERCE SOLIDAIRE ET DURABLE.**

L'asbl *Ainsi Fonds Font Fond* a été fondée en 1999 par quelques amis qui, selon leurs dires, "en avaient marre de l'actuelle société du prêt-à-jeter et qui voulaient réellement contribuer à la consommation durable tout en respectant l'homme et l'environnement."

L'association trouve une manière originale de se procurer un capital. Elle est devenue la représentante locale de la banque éthique Triodos. Ainsi, elle perçoit une commission sur chaque compte d'épargne ou chaque placement fait chez Triodos par son intermédiaire.

Les gens qui placent leur argent à la banque Triodos ou qui y ouvrent un compte d'épargne, ne veulent pas que leur argent soit utilisé pour n'importe quel objectif. Ils veulent investir dans des projets qui ont une plus-value sur les plans économique, écologique et social. Cela a incité les initiateurs à créer de tels projets eux-mêmes.

Comme *Ainsi Fonds Font Fond* s'oriente sur un autre mode de produire et de consommer, les commerçants locaux constituent leur premier groupe cible. C'est ainsi qu'est née *La Guilde*: des commerçants qui veulent stimuler le commerce solidaire et durable. Un marchand de légumes biologiques, une

entreprise avec un intérêt particulier pour l'aspect social ou le commerce équitable, chaque partenaire y apporte du sien aux principes de *La Guilde*, mais ce qu'ils ont tous en commun, c'est qu'ils voient l'activité commerciale comme un moteur pour un nouveau développement social. "Celui qui achète chez les membres de *La Guilde*, contribue ainsi à une économie articulée autour de valeurs où l'environnement a un caractère central," explique Eric Dewaele, un des initiateurs.

Eric Dewaele souligne que *La Guilde* n'est pas un label, car "nous avons une relation de confiance avec les commerçants et nous les contrôlons directement, un privilège que nous ne voulons pas perdre. C'est pourquoi nous travaillons uniquement avec des commerçants du territoire de Liège. Si on devient trop étendu, on perd cette souplesse et on retombe dans la labellisation, ce qui est un autre système utile par ailleurs, mais pas pour nous".

*Ainsi Fonds Font Fond* a mis au point d'autres projets encore. Ainsi, il y a L'école des consommateurs, où des jeunes se rencontrent pour échanger des idées, pour réfléchir et pour acheter de façon intelligente. Une autre initiative est *Sens*, un magazine d'informations et par la même occasion un moyen pratique de réunir les consommateurs locaux. Dans l'avenir ce magazine pourrait peut-être s'autofinancer avec les annonces publicitaires des membres de la Guilde. Bref, les idées ne manquent pas et espérons qu'elles s'étendront à d'autres villes.

**OUVRIR UN MAGASIN DE TROC, LANCER UNE EXPLOITATION DE MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE OU CRÉER UN COLLECTIF D'ARTISTES. QUEL QUE SOIT LE DOMAINE, AVOIR UNE BONNE IDÉE ET LA PASSION DE SON MÉTIER NE SUFFISENT PAS TOUJOURS POUR SE LANCER. À ENGHEN, L'ASSOCIATION 'LA PETITE ÉCHELLE' PROPOSE DEPUIS QUELQUES ANNÉES UN COUP DE POUCE À DES PROJETS SOCIAUX, CULTURELS ET ENVIRONNEMENTAUX.**

En 1998 Yannick Hostie, passionné de culture biologique et de gastronomie, décide de lancer une entreprise de légumes bio. Le savoir-faire était présent et quelqu'un lui prête un terrain de 20 ares. Le seul hic pour son projet: trouver l'argent pour l'achat d'une serre, d'un système de pompage et d'irrigation. Les banques, elles, lui tournent le dos. Heureusement, autour de Yannick, les amis se mobilisent et échafaudent des solutions structurales pour de pareils problèmes. Au final, ils sont treize à créer une asbl pour le financement de projets durables. *La Petite Echelle* était née. Elle compte aujourd'hui sept projets à son actif, qui répondent tous aux critères de développement durable.

Le double sens de 'Petite échelle' est bien choisi. Le président de l'asbl Marc Bruyndonckx explique: "Notre objectif est de donner un coup de pouce à des initiatives à petite échelle, d'aider ceux qui les portent à gravir les derniers échelons pour faire aboutir leur projet."

L'aide est très diverse et à la carte. L'aide n'est pas obligatoirement financière, l'assistance fait aussi partie des possibilités: quelques conseils de comptabilité par exemple.

Mais où l'organisation trouve-t-elle les moyens qui lui permettent d'aider les autres? *La Petite Echelle* organise des conférences entre autres. Ça permet d'attirer des candidats prêteurs, mais de tels événements lui donnent aussi un peu de fonds propres pour faire la publicité. L'association dispose actuellement d'une septantaine de prêteurs.

Marc Bruyndonckx: "Ce sont des gens qui ont accepté de nous prêter de l'argent sans intérêt – entre 125 et 250 euros et pour un délai de trois à six ans. La Petite Echelle reprête ensuite cet argent, aussi sans intérêt et pour le même délai. Quand un prêt arrive à échéance, on demande aux prêteurs s'ils continuent à nous soutenir. La majorité disent oui, certains ont même transformé leur prêt en don. Au fur et à mesure des remboursements, ça libère de l'argent pour de nouveaux projets."

L'ambition de La Petite Echelle n'est pas de s'étendre à d'autres villes; ce qu'elle voudrait, c'est que dans d'autres villes, d'autres initiatives comme la sienne voient le jour, que son expérience fasse des émules. "Le développement durable, c'est la clé de l'avenir", s'enflamme Marc Bruyndonckx. "j'ai l'impression qu'un peu partout les gens commencent à comprendre ça. Mais il reste beaucoup à faire. À commencer par informer nos concitoyens, les sensibiliser."

Ainsi, La Petite Echelle organise chaque année, avec d'autres organisations locales, une journée du développement durable. Le 1er septembre 2004, l'événement en était déjà à sa troisième édition. À ce rythme, Enghien est bien partie pour vibrer longtemps au diapason du développement durable.

2

# plan fédéral de développement durable

coordination et graphisme [www.meerwit.be](http://www.meerwit.be) | rédaction Ivo Adriaenssens et Els Tjiskens | traduction Taalconsult